



A l'attention du
Bourgmestre et des échevins

Schuttrange, le 25 mars 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur, les échevins,

En application de l'article 13 de la loi communale, les conseillers du Parti Démocratique (DP) demandent au bourgmestre de faire figurer à l'ordre du jour du conseil communal du 30 mars 2021 le point suivant :

Approbation d'une motion proposée par le Parti Démocratique

concernant la transformation d'une maison sise au 30, um Schënnbiërg L-5372 Munsbach

Préambule :

La Commune de Schuttrange est propriétaire d'une maison sise au 30, um Schënnbiërg L-5372 Munsbach.

Lors de la séance du 24 février 2021, le conseil communal a approuvé un devis relatif aux travaux de transformation de cette maison. Il est prévu de l'aménager de façon à y créer 7 logements, une salle de séjour, une cuisine, des locaux sanitaires et des espaces à la cave et au grenier.

Selon les dires du Bourgmestre, la maison serait destinée à accueillir des jeunes en difficulté de trouver un logement. La gestion de l'exploitation de l'immeuble serait confiée à l'a.s.b.l. WUNNENGSHËLLEF, une association qui a pour but la promotion de l'intégration sociale par le biais du logement.

Lors des débats, le Parti Démocratique a soutenu l'idée de créer des logements accessibles à des jeunes en difficulté. Il a en outre exprimé plusieurs observations quant à la présentation et à l'ordonnancement de ce projet :

- Il eût été plus logique de négocier en premier lieu un accord avec l'a.s.b.l. WUNNENGSHËLLEF pressentie pour assurer l'exploitation dudit immeuble et de saisir le conseil communal d'un projet de convention afférent. Cette étape aurait dû être franchie avant de saisir le conseil communal du projet d'aménagement des lieux.
- Nous avons appris que des habitants de la rue « Um Schënnbiërg » ont fait part au collège des bourgmestre et échevins de préoccupations quant à l'intégration de ce projet dans leur quartier résidentiel. Nous nous interrogeons pourquoi le collège des bourgmestre et échevins n'a pas informé les riverains ni cherché la concertation avec eux avant de soumettre le dossier au conseil communal.
- Il ressort des explications fournies par le Bourgmestre lors de la réunion du conseil communal du 24 février 2021 qu'il n'est pas prévu de réserver un droit de priorité à de jeunes ressortissants de la Commune de Schuttrange quant à l'occupation des logements concernés.

Au vu de ce qui précède, le Parti Démocratique (DP) souhaite soumettre au vote la motion suivante :

Le collège des bourgmestre et échevins est invité à :

- Organiser une réunion d'information avec les riverains afin d'expliquer les objectifs et la teneur du projet ;
- Tenir compte des observations et attentes des riverains ;
- Veiller à ce que de jeunes ressortissants de la Commune de Schuttrange puissent bénéficier de droits de priorité quant à l'occupation de logements destinés à accueillir des jeunes en difficulté.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins, nos meilleures salutations.

EICHER Serge

KAUFFMANN Jean-Pierre

RIES-LEYDER Liliane

WELSCH Nicolas